

Institut
des Hautes Etudes
Internationales
de Paris

Jacques
Blanc

François
Rigaux

Droit économique 2

1979/1980

Éditions A. Pedone
10, rue Soufflot Paris

UNIVERSITÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE
ET DE SCIENCES SOCIALES DE PARIS

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES DE PARIS

COURS ET TRAVAUX

Collection publiée sous la direction de

Charles ROUSSEAU

PROFESSEUR HONORAIRE
A LA FACULTÉ DE DROIT
DE PARIS

Prosper WEIL

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE DROIT
D'ÉCONOMIE ET DE SCIENCES SOCIALES
DE PARIS

DIRECTEURS DE L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES

**DROIT
ÉCONOMIQUE II**

— Jacques BLANC

et François RIGAUX

Dr 313 (4)

5206 4/4

**PEDONE
PARIS**

**CENTRE UNIVERSITAIRE
DE TIZI-OUZOU
BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE**

POUR UN AUTRE ORDRE INTERNATIONAL

par

François RIGAUX

AVANT-PROPOS	269
--------------------	-----

CHAPITRE PREMIER

Le désordre économique mondial

SECTION I. — LE DÉSORDRE DES FAITS	271
§ 1. — <i>Un système à trois dimensions</i>	271
§ 2. — <i>Quelques données chiffrées</i>	272
§ 3. — <i>La nécessité de changements structurels</i>	276
SECTION II. — D'UN ORDRE A UN AUTRE	278
§ 4. — <i>L'impérialisme colonial et le protectionnisme étatique.</i>	278
§ 5. — <i>Le libéralisme interétatique et la décolonisation</i>	280
A) <i>Principes du libéralisme interétatique</i>	280
B) <i>Libéralisme économique et décolonisation</i>	281
§ 6. — <i>La dislocation de l'ordre économique institué après la deuxième guerre mondiale</i>	281
SECTION III. — VERS UN NOUVEL ORDRE MONDIAL	283
§ 7. — <i>Les origines du concept de nouvel ordre économique international</i>	283
§ 8. — <i>Définition des éléments constitutifs de la notion de nouvel ordre économique international</i>	284

A) Le caractère « international » du nouvel ordre économique	284
B) S'agit-il d'un ordre purement « économique » ?	285
C) En quoi s'agit-il d'un « ordre » ?	286
D) Pourquoi un ordre « nouveau » ?	286

CHAPITRE II

Les agents des relations économiques internationales

SECTION I. — LES ACTEURS DE LA VIE INTERNATIONALE	288
§ 9. — <i>Multiplicité et hétérogénéité de ces acteurs</i>	288
§ 10. — <i>Plan de ce chapitre</i>	289
SECTION II. — LE MILIEU TRANSNATIONAL	289
§ 11. — <i>Les trois systèmes de relations internationales</i>	289
§ 12. — <i>Le « State contract »</i>	291
§ 13. — <i>Caractère inadéquat de la distinction entre le droit public et le droit privé</i>	292
§ 14. — <i>La découverte de l'espace transnational</i>	292
§ 15. — <i>Droit transnational et forces transnationales</i>	294
SECTION III. — LES ETATS	295
§ 16. — <i>Le principe de l'égalité souveraine des Etats</i>	295
§ 17. — <i>La typologie des différences entre les Etats</i>	296
§ 18. — <i>La réception des critères de différenciation par le droit positif</i>	297
A) <i>Aperçu général</i>	297
B) <i>Dualisme des normes et non-réciprocité</i>	298
C) <i>Le concept de « pays en développement »</i>	300
D) <i>Les sous-catégories à l'intérieur des pays en développement</i>	302
SECTION IV. — LES ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES	303
§ 19. — <i>Objet de cette section</i>	303

§ 20. — <i>Le Conseil de Sécurité</i>	304
§ 21. — <i>Les institutions financières et monétaires internationales</i>	304
§ 22. — <i>Le GATT et la CNUCED</i>	305
A) <i>L'O.I.C. et le GATT</i>	305
B) <i>La CNUCED</i>	306
SECTION V. — LES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES	309
§ 23. — <i>Définition et terminologie</i>	309
A) <i>Terminologie</i>	309
B) <i>L'influence de la définition sur la terminologie</i>	310
C) <i>Subordination de la définition à l'objectif poursuivi</i> ..	311
D) <i>Les définitions doctrinales</i>	313
§ 24. — <i>Economie et droit</i>	314
§ 25. — <i>Les trois éléments spécifiques de l'entreprise transnationale</i>	315
§ 26. — <i>Les principales questions juridiques suscitées par l'entreprise transnationale</i>	316

CHAPITRE III

La structuration des pouvoirs économiques privés

SECTION I. — LE JEU DES FORCES DU MARCHÉ	320
§ 27. — <i>L'industrialisation du tiers monde</i>	320
§ 27. — <i>Le transfert de technologie</i>	323
§ 29. — <i>Les marchés financiers</i>	326
SECTION II. — ECONOMIE POLITIQUE ET POLITIQUE DE L'ÉCONOMIE ..	326
§ 30. — <i>La politisation des relations économiques</i>	326
§ 31. — <i>Néo-mercantilisme ou néo-libéralisme</i>	328
§ 32. — <i>L'exercice de la protection diplomatique</i>	331
§ 33. — <i>L'Etat et les pouvoirs économiques privés face à face</i>	333

SECTION III. — APERÇU D'UN DROIT TRANSNATIONAL	335
§ 34. — <i>Le commerce international fermé</i>	335
§ 35. — <i>Les relations d'agents économiques autonomes</i>	336

CHAPITRE IV

Les principes juridiques fondamentaux du nouvel ordre économique international

SECTION I. — DISTINCTION ENTRE LES PRINCIPES JURIDIQUES ET LES OBJECTIFS, LA STRATÉGIE OU LES REVENDICATIONS ..	338
§ 36. — <i>L'objectif du nouvel ordre économique international et ses implications</i>	338
§ 37. — <i>Les stratégies du nouvel ordre économique interna- tional</i>	339
§ 38. — <i>Contenu et sources des principes juridiques</i>	340
SECTION II. — LE DROIT DE LA SOUVERAINETÉ	342
§ 39. — <i>Le concept de souveraineté</i>	342
§ 40. — <i>Le principe de la souveraineté permanente exercée par l'Etat sur les ressources naturelles de son ter- ritoire</i>	344
§ 41. — <i>Le principe de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles est-il impératif?</i>	345
§ 42. — <i>L'extension géographique du domaine territorial</i> ..	346
A) <i>La mer territoriale</i>	346
B) <i>La zone contiguë</i>	347
C) <i>Le plateau continental</i>	347
D) <i>La zone de pêche réservée</i>	347
E) <i>La zone économique exclusive</i>	348
§ 43. — <i>L'extension du principe à l'exercice des activités économiques</i>	349
§ 44. — <i>L'incidence du principe sur les pouvoirs d'expro- priation et de nationalisation</i>	351
A) <i>Le pouvoir d'expropriation ou de nationalisation des biens étrangers selon le droit commun</i>	351

B) <i>Les limites conventionnelles aux pouvoirs de nationa- liser ou d'exproprier des biens étrangers</i>	354
SECTION III. — LE PATRIMOINE COMMUN DE L'HUMANITÉ	357
§ 45. — <i>Les origines du droit applicables au fond des mers.</i>	357
§ 46. — <i>La Zone, patrimoine commun de l'humanité</i>	359
§ 47. — <i>La Zone et le droit international</i>	359
§ 48. — <i>Les institutions chargées de l'exploitation de la Zone.</i>	362
§ 49. — <i>La responsabilité internationale des Etats</i>	363

CHAPITRE V

Les projets de codes de conduite

SECTION I. — GÉNÉRALITÉS SUR LES CODES DE CONDUITE	364
§ 50. — <i>Les deux codes de conduite en projet</i>	364
A) <i>Les origines du projet de code international de con- duite pour le transfert de technologie</i>	364
B) <i>Le projet de code de conduite des sociétés transna- tionales</i>	366
§ 51. — <i>Le genre juridique du « code de conduite »</i>	369
§ 52. — <i>Code de conduite et droit transnational</i>	371
§ 53. — <i>Nature juridique des deux codes de conduite en pro- jet</i>	372
A) <i>Introduction</i>	372
B) <i>Les variantes du préambule du projet de code sur le transfert de technologie</i>	373
C) <i>Les travaux de la Commission des sociétés transna- tionales</i>	374
§ 54. — <i>Observations critiques sur la nature juridique d'un code de conduite</i>	375
SECTION II. — LE PROJET DE CODE INTERNATIONAL DE CONDUITE POUR LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	377
§ 55. — <i>La définition du « transfert international de techno- logie »</i>	377

§ 56. — <i>Compatibilité du code en projet avec les accords internationaux en vigueur et application éventuelle du droit international général</i>	378
§ 57. — <i>L'exclusion des pratiques commerciales restrictives.</i>	379
§ 58. — <i>Le traitement spécial en faveur des pays en développement</i>	380
§ 59. — <i>Droit applicable et règlement des différends</i>	380
§ 60. — <i>Nature juridique du projet de code international de conduite pour le transfert de technologie</i>	381
§ 61. — <i>La révision du droit de la propriété industrielle</i> ...	382
SECTION III. — LE PROJET DE CODE DE CONDUITE SUR LES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES	384
§ 62. — <i>Objet d'un code de conduite</i>	384
A) Relevé des matières faisant l'objet d'un tel code	384
B) Observations critiques	387
§ 63. — <i>Les destinataires du code de conduite</i>	388
§ 64. — <i>La prétendue immunité de la société transnationale « prise dans son ensemble »</i>	389
§ 65. — <i>Les effets juridiques du code en projet</i>	390
A) Effets juridiques qui ne sont pas subordonnés au caractère obligatoire du code en projet	390
B) Effets du code de conduite liés au caractère obligatoire de la forme juridique en laquelle ce code est adopté ..	396
§ 66. — <i>Observations générales sur la nature juridique et le caractère obligatoire du code de conduite</i>	398

CHAPITRE VI

Quelques propositions pour l'avenir

SECTION I. — LES CONFLITS DE LOIS	400
§ 67. — <i>L'obligation de respecter les lois du pays hôte</i>	400
A) Le principe de territorialité	400
B) Une solution implicite de conflit de lois	402
§ 68. — <i>Territorialité et personnalité</i>	403

SECTION II. — LES GROUPES DE SOCIÉTÉS	405
§ 69. — <i>De la fiction à la réalité</i>	405
SECTION III. — LES RELATIONS INTERÉTATIQUES	407
§ 70. — <i>L'exercice de la protection diplomatique</i>	407
§ 71. — <i>La responsabilité internationale de l'Etat</i>	408
SECTION IV. — FORCE OBLIGATOIRE ET EFFICACITÉ DES CODES INTERNATIONAUX DE CONDUITE	412
§ 72. — <i>Les effets civils d'un code de conduite</i>	412
§ 73. — <i>Les effets administratifs d'un code de conduite</i> ...	413
A) Dans l'ordre international	413
B) Dans l'ordre interne	413
§ 74. — <i>Les effets pénaux d'un code de conduite</i>	414
A) Droit pénal matériel	414
B) Droit judiciaire	415
CONCLUSION	417
§ 75. — <i>La contribution du juriste au nouvel ordre économique international</i>	417
PRINCIPALES ABRÉVIATIONS	419
BIBLIOGRAPHIE	420

UNIVERSITÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE
ET DE SCIENCES SOCIALES DE PARIS

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES

COURS ET TRAVAUX

Collection publiée sous la direction de

Charles ROUSSEAU

PROFESSEUR HONORAIRE
A LA FACULTÉ DE DROIT
DE PARIS

Prosper WEIL

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE DROIT
D'ÉCONOMIE ET DE SCIENCES SOCIALES
DE PARIS

DIRECTEURS DE L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES

Déjà paru :

- TERRORISME INTERNATIONAL
- DROIT DE LA MER
- DROIT ÉCONOMIQUE